



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatorze novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Collège des Communes			
Titulaires		Suppléants	
BERGEROU Laurent – Adjoint au Maire de LÉE	Présent	DELGUE Lucien – Maire d'ARMENDARITS	
BORDES Alexandre – Maire d'ARANCOU	Excusé – Pouvoir à Marie-Pierre BURRE-CASSOU	MASSONDO-BESSOUAT Laurence – Adjointe au Maire de BERGOUEY-VIELLENAVE	
BURRE-CASSOU Marie-Pierre – Maire de GUETHARY	Présente	BERGÉ Geneviève – Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON	
COSTEDOAT-DIU Fabienne – Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN	Présente	RODRIGUEZ Karine – Conseillère municipale de LONS	
ECHEVERRIA Philippe – Maire d'ARCANGUES		CARTER Robert – Maire de MAUCOR	
FOURNIER Jean-Louis – Maire d'ASCAIN	Excusé – Pouvoir à Pascal MORA	CLAVENAD Marie-Pierre – Conseillère municipale d'ASCAIN	Excusée
GAIRIN Marc – Maire de MOMY	Présent	TRUBESSET Nathalie – Adjointe au Maire d'ESCOUBES	
IRIGOIN Didier - Maire de BEGUIOS	Excusé	BILLERACH Jean-François – Maire de BERENX	Présent
LANNES Jean-Pierre – Maire de BOSDARROS	Excusé – Pouvoir à Jean-Yves COURREGES	PAINSET Amandine – Maire de BONNUT	
MORA Pascal – Maire de GELOS	Présent	GRAMMONTIN Nadia – Maire de CASTETNER	
PITRAU Maïté – Maire de TARDETS-SORHOLUS	Excusée – Pouvoir à Bertrand VERGEZ-PASCAL	BACHO Sauveur – Maire d'ARBERATS-SILLEGUE	Excusé
RHAUT Jean-Christophe – Maire d'ASSAT	Excusé – Pouvoir à Marc CANTON	MARQUE Christine – Adjointe au Maire d'ARESSY	Excusée
SARASOLA Jean – Maire de GURMENÇON	Excusé		
TARIOL Laurent – Conseiller municipal délégué d'HENDAYE	Présent	LOUGAROT Bernard – Maire de GOTEIN-LIBARRENX	
VERGEZ-PASCAL Bertrand – Maire de MONEIN	Présent	ARRIGAS Denise – Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE	
VIGNAU Hubert – Maire d'ANGAÏS	Présent	CAZET Michel – Maire de SAINT-ABIT	

**Collège des Groupements de Collectivités**

ALTHAPÉ Lydie - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN	<b>Excusée</b>	DUDRET Victor – Membre du bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	<b>Présent</b>
BARTHE Nadine - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES		AURISSET Bernard – Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du HAUT BEARN	<b>Présent</b>
CALDERONI Jean-Louis – Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	<b>Présent</b>	LANSALOT-MATRAS Francis – Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES	
CANTON Marc – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	<b>Présent</b>	LUCANTE Michel – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	
COURRÈGES Jean-Yves – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN	<b>Présent</b>	DUIZIDOU David – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN	
INCHAUSPE Laurent – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE		MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	
<b>Représentants du Département</b>			
ARRIBES André – Conseiller Départemental de PAU-3		SAINT-ESTEVEN Marc – Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR	

<b>Nombre de membres en exercice</b>	23	<b>Quorum</b>	12
<b>Nombre de présents et pouvoirs</b>	14 + 5 pouvoirs	<b>Votants</b>	19

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était excusé.

Assistaient également à la réunion : M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint, Mme MOISAND, assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves COURREGES a été élu secrétaire de séance.

---

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**

Le Président rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales précise qu'il doit être pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par délibération. Cette même délibération doit également permettre de prouver l'existence du rapport qui a été adressé aux membres du conseil en amont du débat.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

Prend acte qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu sur la base d'un rapport adressé préalablement aux membres du Comité Syndical.

---

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 17 décembre 2025

Le Président,



Pascal MORA  
Maire de GELOS